

Savez-vous qui peut vous aider à prévenir les TMS ?



- ➔ Vous même employeur,
- ➔ Les salariés de l'entreprise,
- ➔ Le médecin du Travail,
- ➔ L'équipe pluridisciplinaire : ergonome, ingénieur, psychologue, toxicologue, métrologue, assistante en santé travail.....

Et comment ?

Grâce à la mise en place de groupe de travail : l'association des compétences de ce groupe permettra d'élaborer des pistes de solutions appropriées à votre entreprise.

Sources : documents CRAM & INRS
Réalisation et conception : AST 62-59
7 Place du Wetz d'Amain - BP 503
62008 ARRAS Cedex
Tél : 03 21 23 68 68 Fax : 03 21 23 39 08
Avril 2008



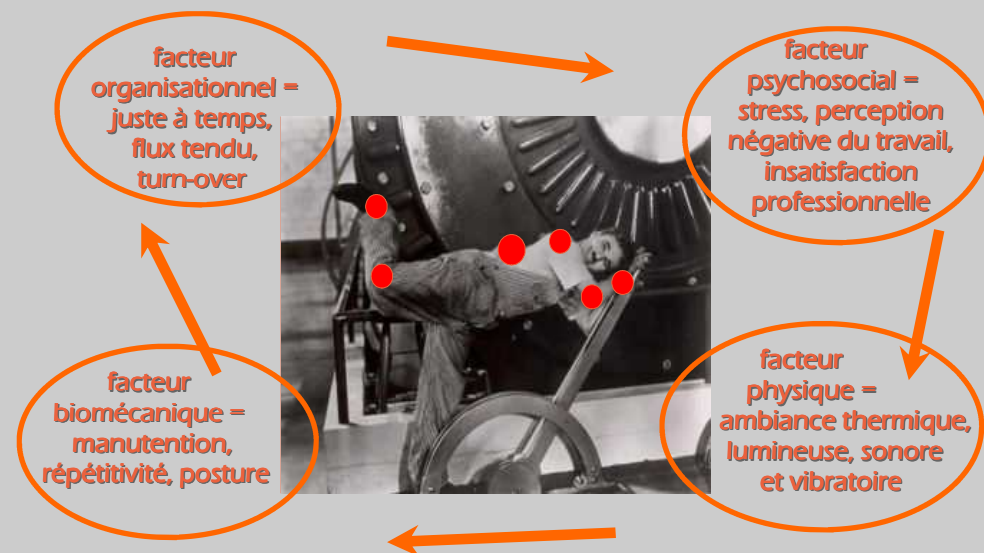
Employeur, savez-vous ce qu'est un TMS ?

Un Trouble Musculo-Squelettique est une affection des tendons, nerfs et muscles situés à la périphérie des articulations, due le plus souvent à des gestes répétitifs et/ou inadaptés.

Cette pathologie peut être reconnue comme maladie professionnelle selon le Tableau des Maladies Professionnelles (TMP) :

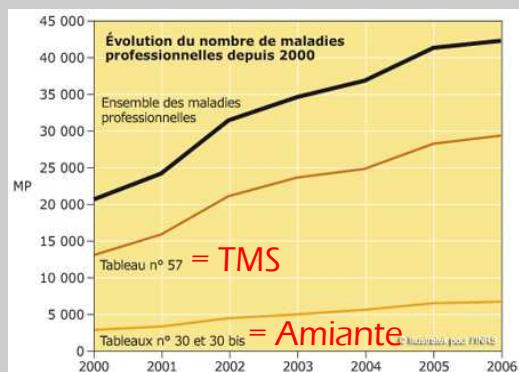
- ➔ poignets, coudes, épaules : TMP n° 57 et 69
- ➔ genoux : TMP n° 79
- ➔ dos : TMP n° 97 et 98

C'est une combinaison entre des facteurs de risques et une sensibilité individuelle.



Connaissez-vous la maladie professionnelle (=MP) la plus reconnue en France en 2006 ?

➡ **Les TMS**



Savez-vous combien de MP « TMS » ont été indemnisées en France en 2006 ?

➡ **32 518**

Savez-vous combien de perte ont engendré ces 32 518 MP ?

➡ **7 millions de journées de travail perdues et 710 millions d'euros de frais, couverts par les cotisations des entreprises.**

Avez-vous une idée des conséquences indirectes liées aux MP ?

- Perte de temps, de production et de qualité,
- Client insatisfait,
- Absentéisme,
- Difficulté de recrutement,
- Turn-over,
- Reclassement des victimes,
- Risque d'accident du travail (AT) : coût moyen d'un AT avec arrêt = 15 000 €
- Insatisfaction au travail.



Savez-vous combien de TMS (MP) ont été reconnus dans votre branche d'activité en 2006 ?

- Industrie métallurgie : 4 109
- Industrie BTP : 2 989
- Industrie eau/gaz/électricité/livre/communication : 1 329
- Service, commerce et industrie de l'alimentation : 5 986
- Industrie chimie, caoutchouc et plasturgie : 1 198
- Industrie bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuir et peau, pierre et terre à feu : 2 102
- Commerce non alimentaire : 1 172
- Activité de service 1 : 1 008
- Activité de service 2 et travail temporaire : 3 053